

Réponse de la DHOS au recours des titulaires du DIS

Cher(e)s adhérents,

Cette réponse de la DHOS concerne les recours juridiques déposés par certains d'entre vous au sujet du Diplôme Inter universitaire de spécialisation (DIS).

Nous sommes toujours dans l'attente de leur réponse aux recours concernant les titulaires du CSCT convention ainsi que les candidats ayant obtenu une note supérieure ou égale à 10/20 à l'une des 2 sessions de la NPA.

Il faut comprendre par cette réponse qu'il s'agit des arguments du ministère pour justifier leur rejet de nos demandes et **non pas la décision de la justice**. Le dernier mot dans ces plaintes reviendra, bien entendu, au juge.

Maître DI VIZIO prépare en ce moment l'argumentaire pour riposter à ces arguments "fragiles et contradictoires" du ministère.

Les premières audiences, selon DI VIZIO, auront lieu fort probablement à partir du mois de mars ou avril prochain.

Ces recours feront l'objet d'une large explication par notre conseil lors de la prochaine assemblée générale du Samedi 15 mars 2008, qui aura lieu, comme d'habitude, à l'hôpital Tenon à partir de 13h.

Nous ne manquerons pas de vous communiquer d'autres renseignements d'ici là.

Bien cordialement.

Le Bureau National